

04/03/2020

## Résiliation de la Convention avec les Hôpitaux : le retour de bâton...

➤ **13/12/2019** – Suite à la résiliation par la Commission européenne de la Convention de 1996 qui la liait à la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL) et à l'État Luxembourgeois, **la position des assurés du RCAM est devenue incertaine.**

Premier retour de bâton : le **tiers payant généralisé** pour tout traitement stationnaire (hospitalisation) qui était prévu par cette convention suit le même sort que cette même convention : il est **supprimé** ! Maintenant, c'est le PMO qui décide :

« ... les affiliés résidents à Luxembourg souhaitant une prise en charge devront dès lors **demander au préalable** aux hôpitaux luxembourgeois **des estimations**, afin de permettre au RCAM une analyse individuelle du dossier. »

Les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle règle restent à préciser. Mais une chose est d'ores et déjà claire : Contrairement à la Caisse Nationale de Santé luxembourgeoise (CNS), **le RCAM fragilise la position de son assuré à un moment où celui-ci a le plus besoin de sécurité.** Même si les cas d'urgence sont exceptés, comment peut-on évaluer d'avance l'évolution des actes et des services que nécessitera une hospitalisation ?

### Une Convention qui méritait mieux

➤ **01/01/1996** – La Convention entre la FHL, la Commission européenne et l'État luxembourgeois prévoyait la création d'une **Commission technique** qui devait fixer les tarifs applicables aux assurés RCAM en prenant comme base les tarifs en vigueur entre la CNS et la FHL et en y appliquant une majoration de 15 %. A l'époque, ces 15 % étaient conçus comme un frein à la surtarification.

➤ **25/01/2018** – Cette Commission technique **se réunit pour la première fois ! À qui la responsabilité de la non-mise en œuvre de la Convention pendant 22 ans ?**

### Une campagne d'information...

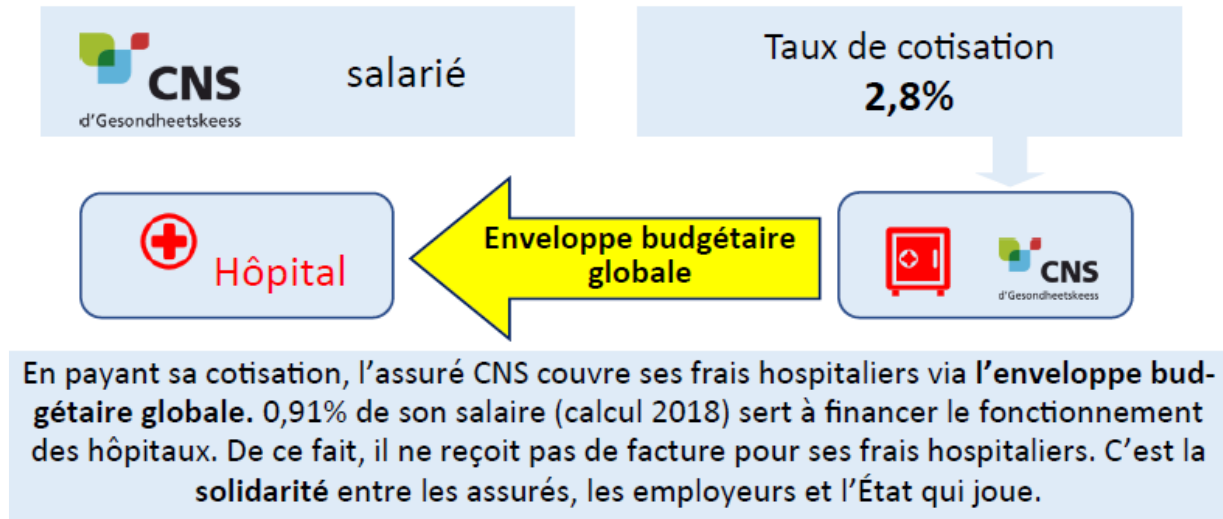
➤ **12/10/2018** – **Assurance maladie: comprendre avant d'agir!** Pour la première fois, un effort sérieux est fait, au sein des institutions UE, pour répondre à la question qu'on se pose normalement lorsqu'on se plaint de discrimination : Discrimination par rapport à qui ? Par rapport aux assurés de la caisse de santé luxembourgeoise, la CNS ? Eh bien, seule **EPSU CJ** a fait une présentation de **la structure de la CNS**, profondément différente de celle du RCAM (v. à la page suivante).

## ... ignorée par le Tribunal

➤ **30/04/2019** – [Arrêt du Tribunal, F. Wattiau c/ Parlement européen, affaire T-737/17](#).

L'arrêt fait l'amalgame entre 'tarif' et 'facture'. Il compare l'assuré RCAM à un assuré CNS qui « ne support[e] aucun coût, sous forme de facturation, pour le même traitement » (point 83). Le montant facturé à un patient affilié à la CNS « est totalement pris en charge par la CNS ». Mais le fait que la CNS est, à son tour, financée à 30 % par les cotisations du salarié/assuré n'est même pas mentionné ; ni, d'ailleurs, les termes « enveloppe budgétaire globale »...

Le Tribunal déclare la Convention de 1996 illégale (point 99).



➤ **14/06/2019** – À contre-courant, [EPSU CJ](#) diffuse sa propre position : [EPSU-CJ: Suite de l'arrêt Wattiau \(email\)](#) – [EPSU-CJ: Note sur l'arrêt Wattiau](#).

En effet, la seule conséquence utile qu'il fallait tirer de l'arrêt Wattiau était de **considérer comme invalide la clause sur la majoration de 15 %**. Et de **fixer des tarifs applicables à tous**.

Pour le reste, ce qu'on pourrait reprocher à la Convention de 1996 **est plutôt... sa non-mise en œuvre**. Il fallait donc repartir sur des bases saines pour la mettre en œuvre, sans poker menteur. Or, la Commission a jeté le bébé avec l'eau du bain !

Le PMO avoue maintenant que nous nous trouvons face à un vide juridique. Et cela sous l'emprise d'une jurisprudence controversée qui n'apporte pas de clarté.

**Appliquer 'la même facture'** signifierait en effet :

- a) Soit supprimer le tiers payant généralisé pour les assurés CNS ;
- b) Soit dispenser les assurés RCAM de la facture prestations hospitalières, au titre d'une prétendue « égalité » avec les assurés CNS qui n'en payent pas ! Ce qui équivaldrait à **parasiter la CNS**, puisque, contrairement au RCAM, la CNS a financé les hôpitaux.

Or, les grands pourfendeurs de parasitages tournent maintenant leur discours ainsi : Les assurés RCAM représentent à peine 3 % des patients des hôpitaux luxembourgeois, nous disent-ils : une quantité négligeable qui passerait inaperçue si, à l'instar des assurés CNS, ils ne recevaient pas non plus de facture...

## De l'art de manger à tous les râteliers

Et, pour finir, encore un tour de passe-passe : l'État luxembourgeois, nous dit-on, contribue pour 40 % au budget de la CNS et, par là-même, au financement des hôpitaux. Il devrait donc contribuer autant au RCAM.

C'est ignorer que chaque caisse maladie est financée par **son propre pouvoir public**.

- Pour la CNS, c'est l'État luxembourgeois qui contribue à 40 % en sa seule qualité de pouvoir public.
- Pour le RCAM, le pouvoir public (qui est en même temps l'employeur) est l'Union européenne (qui contribue pour 2/3 de notre caisse).

Vouloir profiter cumulativement du financement de deux pouvoirs publics, comment vous appelez ça ?

Il est urgent d'arrêter ce genre de discours, qui ne fait honneur ni aux institutions européennes ni à leur service public.

**EPSU CJ**, en tant que **syndicat**, trouve surtout inacceptable que le personnel et les pensionnés de l'Union profitent des cotisations que d'autres salariés ou pensionnés versent à leur propre caisse (CNS), qui finance, entre autres, les salaires d'autres salariés (ceux des hôpitaux).

D'ailleurs, une fois qu'on est parti sur une base erronée, toute recherche de 'solution' sera hypothéquée et se fera aux frais des assurés, comme c'est déjà le cas.

**EPSU CJ** veut une « **égalisation dans le progrès** », et pas un nivellement par le bas des différents régimes d'assurance maladie ! Il n'est jamais trop tard, entre la guerre de tous contre tous et la solidarité, de faire le bon choix !

Faites le bon choix, le choix de la solidarité ! Adhérez à →

